

SERVICE :
Egalité des Chances

Nombre d'exemplaires : 3

Visa du Service :

Visa de Mme. le Directeur :

PROJET DE DÉLIBÉRATION - CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019.

SEANCE PUBLIQUE

N° 50 BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire – Ensemble Autrement - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les articles L3331-1 à 8 du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les critères d'octroi d'un subside aux associations tels qu'ils ont été définis par le Conseil Communal du 25 novembre 2013.

Vu les mesures prises par le Collège communal du 23 novembre 2007 et relatives au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions par les Communes ;

Vu la Circulaire ministérielle du 14 février 2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la circulaire ministérielle relative au budget 2018 ;

Vu la circulaire du 30 mai 2013 sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Considérant l'inscription d'un crédit, au budget ordinaire de la Ville 2018, d'un montant de 5.000 € sur l'allocation 849/332-02 ;

Vu le solde de 500 € disponible sur cette allocation ;

Considérant la sollicitation de l'association en vue d'obtenir l'aide financière de la Ville sous forme d'argent et les critères d'attributions fixés par la ville ;

Considérant que la subvention sollicitée permettra à cette association l'achat et la diffusion des œuvres cinématographiques traitant des thématiques LGBTQIA+ ;

Considérant que tout bénéficiaire d'une subvention accordée par la Ville doit l'utiliser aux fins pour lesquelles elle a été octroyée et doit justifier son emploi (codifié à l'article L3331-3 du Code de la Démocratie) ;

Vu la décision du Collège Communal du xxxxx d'inscrire le point à l'ordre du jour de la présente assemblée ;

Vu l'avis émis par la Section Logement, Emploi et Egalité des Chances en sa séance du XXX 2018 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE

D'octroyer la subvention d'un montant de 500€ sous forme d'argent à :

L'asbl Ensemble Autrement

De déroger au principe du Titre III du livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2500€

De liquider la subvention numéraire en une fois dès approbation de son octroi par le Conseil.

La présente délibération sera transmise, pour information, à l'association susmentionnée et au service des Finances.

PAR LE CONSEIL

Le Directeur général f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION

PROJET soumis au Conseil communal